



La Suisse rejoint le plan Marshall pour la culture

Diego Gradis, vice-président de la Commission suisse pour l'Unesco et Président exécutif de Traditions Pour Demain

Le Conseil des Etats vient de se rallier à l'unanimité à la chambre basse qui, en décembre dernier, avait par un vote massif donné le feu vert à la Suisse pour ratifier deux traités clés de l'Unesco en matière de culture. Alors que la Convention de 2003 engage les pays à sauvegarder leur patrimoine vivant transmis de génération en génération - la culture populaire -, la seconde de 2005 beaucoup plus controversée sur le plan international, engage les Etats par le biais de leurs politiques culturelles à lutter contre les effets nocifs d'une monoculture mondialisée véhiculée notamment par les moyens de communication de masse.

Notre pays, modèle du genre, va ainsi rejoindre un grand nombre d'autres nations qui ont choisi de s'engager sans réserve pour la diversité culturelle. Parachevant son chantier des grandes Conventions pour la culture, dont la plus célèbre concerne le patrimoine mondial, l'Unesco apporte une réponse aux causes du refroidissement culturel de la planète, dans l'esprit des traités de Rio et de Kyoto qui ambitionnent de sauvegarder l'environnement.

Ne nous y trompons pas: nous n'assistons pas, là, à un débat de plus entre des intellectuels qui tourneraient résolument le dos au progrès et des communautés détentrices de vestiges d'un passé qu'elles souhaiteraient ériger en figure de proue de leur conservatisme. Ce dont on parle ici, c'est d'économie et de contribution à la paix et aux équilibres entre les groupes humains.

Les biens et les services culturels comme la musique, le film et le livre, vecteurs de la création du génie et de l'esprit humains, ne sont pas des biens marchands comme les autres. Ils ne sauraient dans l'ordre du négoce, notamment international, être considérés à l'identique des autres produits de la terre, de l'industrie ou des services. Porteurs de sens et d'identité, expressions d'une culture, ils ne sont pas substituables.

Leur création, leur reproduction et leur diffusion doivent pouvoir être encouragés par des décisions de politique économique. Les Etats-Unis premiers fournisseur du marché culturel mondial - la culture est le premier poste de leurs exportations - ne s'y sont pas trompés quand ils se sont farouchement opposés à l'adoption de la Convention de 2005, arguant que ce traité portait directement atteinte aux règles du libre-échange. Par ailleurs, l'érosion, des expressions de la culture vivante (les savoirs, les danses, les rituels, le geste artisanal, etc.) trop longtemps délaissées ou sous-estimées, d'une grande fragilité car visibles que quand elles s'expriment, est un facteur de déséquilibre des sociétés qui finit par nourrir le repli identitaire et le communautarisme.

Les deux traités auxquels la Suisse vient de souscrire vont permettre la mise en place de politiques très concrètes qui, à l'échelle de chaque pays et de la planète, favoriseront l'enrichissement des individus et des sociétés par le dialogue et l'échange, et contribueront de façon décisive au développement durable.

Ces Conventions prévoient aussi des mécanismes de coopération entre pays riches et pays pauvres qui faciliteront les flux culturels et renforceront dans le Sud la création culturelle et l'ancrage des expressions de la tradition. Mettre la globalisation au service de l'homme est l'objectif de ce plan Marshall pour la culture qui assurément donnera raison à Octavio Paz quand il écrivait: «Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. A l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations.»

**TRIBUNE
DE GENÈVE**

Cet article a paru dans
La Tribune de Genève du 7 mars 2008.